



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 janvier 2018

La Banque Postale et Créa-Sol innovent dans la distribution de microcrédit personnel

Troisième acteur du marché par le nombre de microcrédits décaissés¹, La Banque Postale a souhaité s'appuyer sur une structure spécialiste du microcrédit personnel : l'institution de microfinance Créa-Sol. En devenant mécène de cette structure, via un soutien financier, humain et institutionnel, La Banque Postale apporte les moyens d'accélérer l'accès à cette solution de financement adaptée aux clients en situation de fragilité financière. Une solution d'instruction, de financement et de gestion des microcrédits 100 % digitale a été conçue, pour réduire sensiblement les délais d'octroi.

L'activité de microcrédit personnel à La Banque Postale a connu une croissance constante depuis son lancement en 2007.

La Banque Postale joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion bancaire par son action quotidienne en faveur de l'accès du plus grand nombre à des services bancaires de qualité et l'accompagnement des clientèles en situation de fragilité financière.

Depuis 2007, La Banque Postale propose, partout en France, une offre de microcrédit personnel en partenariat avec des associations ou des structures publiques spécialisées chargées de détecter et d'accompagner des projets portés par des personnes physiques en situation d'exclusion bancaire du fait de leur faible solvabilité.

En 10 ans, La Banque Postale a décaissé plus de 12 400 microcrédits pour un montant global de près de 30 millions d'euros, proposés par 150 partenaires sociaux ou associatifs couvrant près de 70 départements sur le territoire français.

Cette croissance de l'activité s'est accélérée depuis 2014, grâce aux développements des partenariats avec les structures sociales/associatives et à la promotion du microcrédit réalisée par le service l'Appui de La Banque Postale et la filiale spécialisée dans le crédit à la consommation, La Banque Postale Financement, qui oriente les clients « refus crédit à la consommation ».

Pour poursuivre le développement du microcrédit, mieux accompagner le réseau des partenaires sociaux et associatifs et garantir des délais de réponse acceptables pour les bénéficiaires, il est devenu nécessaire pour La Banque Postale de mettre en place un nouveau modèle de distribution.

Troisième opérateur national en termes de microcrédits décaissés à fin 2016, La Banque Postale a souhaité s'appuyer sur la structure spécialiste du microcrédit personnel : l'institution de microfinance Créa-Sol.

¹ Source Caisse des Dépôts à fin 2016. Les données de production nationale 2017 ne seront disponibles qu'à partir de fin mars 2018.



Créa-Sol (contraction de « Création, Accompagnement et Solidarité »), basé à Marseille, est un Institut de Microfinance créé en 2005, sous statut d'Association loi 1901. Agréé par le Comité du Microcrédit en 2009 et habilité par l'ACPR depuis 2012 à effectuer des opérations de microcrédits, Créa-Sol a pour objectif de lutter contre l'exclusion bancaire et de contribuer au développement économique des territoires en répondant aux besoins de personnes ne trouvant pas ou plus de réponse dans le circuit bancaire classique.

Depuis 2015, 1 250 microcrédits personnels ont été décaissés pour un encours de 2,4M€ et 1 100 microcrédits professionnels pour 8M€ dans les régions PACA, Corse et La Réunion.

Partageant des valeurs communes et disposant de chaînes informatiques, d'instruction et de gestion adaptée à l'activité du microcrédit, Créa-Sol apporte les solutions recherchées par La Banque Postale pour répondre dans un délai court aux demandes de microcrédit.

"Avec ce nouveau dispositif, La Banque Postale entend œuvrer pour doubler l'accès au microcrédit personnel d'ici 2020 et réduire les délais d'instruction des prêts, pour mieux servir les personnes qui en ont besoin" a souligné Rémy Weber, Président du directoire de La Banque Postale.

Depuis mars 2017, La Banque Postale est devenue mécène de Créa-Sol, en lui assurant un soutien financier, humain et institutionnel.

La Banque Postale soutient financièrement l'activité en participant aux frais de fonctionnement de Créa-Sol (mécénat), en abondant au fond de garantie et en refinançant Créa-Sol aux conditions de marché.

Par ailleurs, pour assurer la continuité de l'activité, 16 collaborateurs du groupe La Poste, expert du microcrédit ont rejoint Créa-Sol, en mécénat de compétences. Ils sont, depuis début janvier 2018, chargés d'affaires Microcrédit Personnel de Créa-Sol, tout en restant salariés du groupe La Poste et localisés dans leur région. Leur intégration au sein de Créa-Sol permet de renforcer leurs compétences et d'enrichir leurs missions. Ils sont en charge de l'octroi des prêts et du renouvellement de la relation locale avec les structures sociales ou associatives partenaires. Leur implantation régionale sur l'ensemble du territoire offre désormais une couverture nationale à Créa-Sol.

Entre mars et décembre 2017, La Banque Postale a annoncé à l'ensemble de ses partenaires associatifs et sociaux les évolutions nécessaires à entreprendre pour poursuivre et développer l'activité. Grâce à de nombreux échanges, près de 100 partenaires historiques de La Banque Postale sur le microcrédit personnel ont déjà accordé leur confiance au nouveau modèle de distribution en devenant partenaire de Créa-Sol, comme le Crédit Municipal de Paris :

« Plateforme régionale de microcrédit personnel, le Crédit Municipal de Paris travaille en partenariat avec La Banque Postale depuis 2008. Près de 1200 personnes exclues du prêt bancaire classique ont ainsi pu être accompagnées et financer leur projet dans le cadre



de ce partenariat. Nous comptons sur Créa-Sol pour poursuivre et intensifier notre action auprès des publics en fragilité financière », déclare Anne Gloux, directrice Accompagnement Budgétaire et Innovation Sociale du Crédit Municipal de Paris.

Par cette action, Créa-Sol reproduit et reprend le schéma d'animation opérationnelle du microcrédit personnel de La Banque Postale, fondé sur une relation solide entre les référents sociaux et les chargés d'affaires sur les territoires.

Enfin, en tant que mécène, La Banque Postale intègre le Conseil d'administration de Créa-Sol en tant que membre d'honneur et le Comité d'audit interne.

"Avec La Banque Postale à nos côtés, nous réunissons les avantages d'une structure à taille humaine et 100% concentrée sur un produit cœur "le microcrédit", sécurisée par le soutien financier et technique d'une grande banque citoyenne" ajoute Daniel Boccardi, Président de Créa-Sol.

Dans le cadre de ce partenariat social innovant, une solution d'instruction et de financement et de gestion des microcrédits 100 % digitale a été conçue, pour réduire sensiblement les délais d'octroi, permettant de mieux servir les clients en attente de cette solution de financement.

Pour porter la croissance de l'activité, Créa-Sol a développé, à la demande La Banque Postale, un outil de numérisation du dossier de prêt intégré dans leur chaîne informatique de microcrédits.

Le référent social aura la possibilité d'initialiser directement le dossier par l'enregistrement des éléments d'éligibilité (connaissances du profil client et pièces justificatives), dans l'extranet de Créa-Sol. Si le dossier est envoyé sous format papier à Créa-Sol, c'est cette dernière qui dématérialisera le dossier. Une fois enregistré, la transmission du dossier pour instruction vers les chargés d'affaires microcrédit personnel est automatique.

A la clé, une réponse à la demande de prêt sous 5 jours pour un dossier entièrement numérisé contre 10 jours si la dématérialisation du dossier de prêts est assuré par Créa-Sol. Il est désormais proposé, aux référents sociaux et aux clients éligibles au microcrédit, la première solution totalement digitale – jusqu'à la signature électronique, si le client le souhaite.

Ce partenariat social innovant a pour ambition de faire de Créa-Sol le premier opérateur de microcrédit personnel d'ici 2020.

Pour porter cette ambition, Créa-Sol a rénové son identité visuelle et sa signature institutionnelle (« Créa-Sol, microcrédit bienveillant et responsable »), exprimant haut et fort ses engagements solidaires.



A propos de Créa-Sol

Créa-Sol est une institution de microfinance (IMF) créée en 2005, au statut d'association à but non lucratif Loi 1901, bénéficiant d'un agrément bancaire. Cet agrément lui permet d'instruire et de financer directement des microcrédits professionnels et personnels. C'est aujourd'hui une micro-banque qui relève de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dont le fonctionnement repose sur un processus identique à celui d'une banque classique.

A propos de La Banque Postale

La Banque Postale, filiale du Groupe La Poste est présente sur les marchés de la banque de détail, de l'assurance et de la gestion d'actifs. Banque et citoyenne, elle accompagne ses clients dans une relation bancaire durable avec une gamme complète de produits et services accessibles, à un tarif raisonnable. Banque de proximité et de service public, La Banque Postale répond aux besoins de tous : particuliers, entreprises, professionnels et secteur public local. Elle est au service de ses clients à travers le réseau des bureaux de poste, sur Internet et par téléphone dans une relation totalement multicanal.

La Banque Postale, c'est :

- 5, 602 milliards d'euros de PNB
- 10,7 millions de clients actifs
- près de 400 000 clients Entreprises, Professionnels, Collectivités et Associations
- 8 millions de cartes bancaires
- 17 000 points de contact

Chiffres à fin 2016

Contacts presse La Banque Postale/Créa-Sol :

Florian Pontarollo

01 55 44 22 38

florian.pontarollo@laposte.fr

Victor Labrusse

01 55 44 22 42

victor.labrusse@laposte.fr



La Banque Postale, acteur de la promotion du microcrédit depuis 2007

Une solution pour tous !

En tant que *Banque et Citoyenne*, La Banque Postale s'engage au quotidien à trouver une solution à chacun de ses clients et concitoyens.

10 ans de microcrédit !

Depuis 2007, La Banque Postale propose, partout en France, une offre de microcrédit personnel.

Elle s'est appuyée pour cela sur les partenariats avec des associations ou des structures publiques spécialisées chargées de détecter et d'accompagner le financement des projets portés par des personnes physiques en situation d'exclusion bancaire du fait de leur faible solvabilité. **En 2017, près de 150 partenaires** travaillent avec les référents bancaires, experts du microcrédit, du réseau de La Banque Postale, couvrant ainsi tout le territoire, jusqu'aux Antilles.

Au fil des années, l'intérêt pour le microcrédit s'est développé. **C'est ainsi que depuis 2014,**

La Banque Postale Financement, spécialiste du crédit à la consommation, a participé au développement du microcrédit personnel, en tant que solution alternative en cas de refus d'octroi d'un prêt classique. Il en est de même de l'Appui, ce service compétent auprès des personnes en difficultés de gestion financière, propose de les orienter vers le Crédit Municipal de Paris s'ils habitent en Ile de France, ou vers la plateforme francemicrocrédit.fr pour les autres.

Les petits entrepreneurs trouvent aussi une solution à leurs besoins grâce à l'Adie (association du droit à l'initiative économique) partenaire de La Banque Postale depuis 2012.

L'Adie et La Banque Postale accompagnent ainsi les micro-entrepreneurs potentiels, clients de la Banque, désireux de créer leur activité professionnelle, détectés en bureaux de poste en Zones Urbaines Sensibles (ZUS). C'est l'Adie qui décidera, après examen du dossier, d'accorder un prêt dont elle assurera la gestion jusqu'à son complet amortissement. Depuis la mise en place de partenariat, plus de 2000 micro entrepreneurs ont été accompagnés et plus de 420 ont pu mener à bien leur projet grâce au financement de l'Adie. En proposant via l'Adie, des solutions de financement adaptées, La Banque Postale joue pleinement son rôle auprès des petits professionnels.

La direction des entreprises et du territoire (DEDT), est elle-même prescriptrice du microcrédit professionnel Adie auprès de certains de ses clients entrepreneurs. En 2017, ce sont 500 clients entrepreneurs qui lui ont été adressés pour 100 projets financés.

Un vrai engagement de qualité de services même auprès des plus démunis

En 10 ans de pratique du microcrédit, La Banque Postale a contribué à augmenter fortement la visibilité et l'accessibilité de ce produit.



Par le maillage territorial rendu possible grâce aux structures associatives et sociales partenaires présentes dans plus de 70 départements.

Par la signature en bureau de Poste, permettant une accessibilité et un accueil identique aux autres produits bancaires proposés.

Une accélération des souscriptions au microcrédit sur les 2 dernières années !

La Banque Postale a octroyé près de 40% du total de ses microcrédits entre 2016 et 2017. Ce qui l'amène à atteindre en 2 ans près de 4500 dossiers financés sur les 12 400 microcrédits accordés en 10 ans d'activité.

Sur la seule année 2017, année de transition, La Banque Postale a réalisé une production de microcrédit quasi équivalente à 2016 avec un nombre de référents bancaires experts microcrédit en baisse.

Ces très bons résultats confirment la position de La Banque Postale en tant qu'acteur majeur du microcrédit en France.

La montée en charge de l'activité marque aussi une nouvelle orientation à donner à l'activité, nécessitant plus d'efficacité dans le traitement pour gagner en qualité de services et en réduction de délais pour accompagner les besoins croissants et démultiplier l'impact des bénéfices du microcrédit pour les projets des clients.

2018 marque un tournant pour le microcrédit personnel à La Banque Postale

Forte de ses bonnes performances et de son expérience, La Banque Postale a acquis la certitude que sans l'apport des compétences et des technologies d'un acteur expert du secteur, elle ne pourra maintenir son niveau de qualité de services en direction des bénéficiaires du microcrédit.

La décision est prise de modifier la nature de son engagement en soutenant par le mécénat financier et de compétences l'institut de microfinance, Créa-Sol, basé à Marseille.

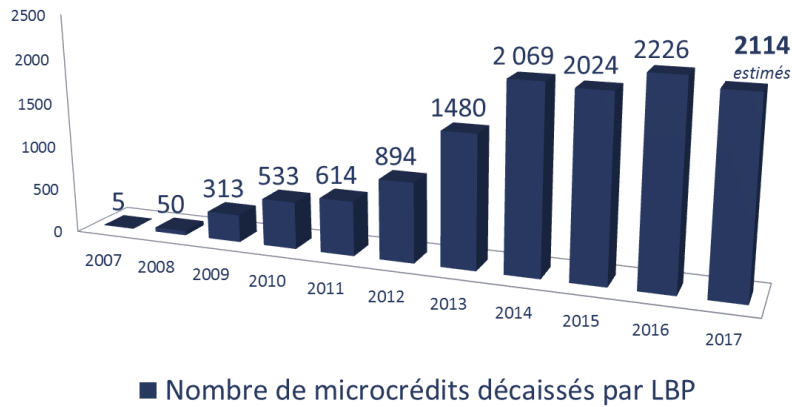
Avec le renfort de La Banque Postale, Créa-Sol peut désormais déployer ses outils experts sur l'ensemble du territoire et permettre la mise en place d'un parcours client dématérialisé, digitalisé, sécurisé et rapide.

Au 1^{er} janvier 2018, ce sont 15 collaborateurs de La Poste et de La Banque Postale qui ont rejoint Créa-Sol en mécénat de compétences pour poursuivre la mission de leur entité mère, auprès des structures sociales et associatives, devenues à leur tour partenaires de Créa-Sol.



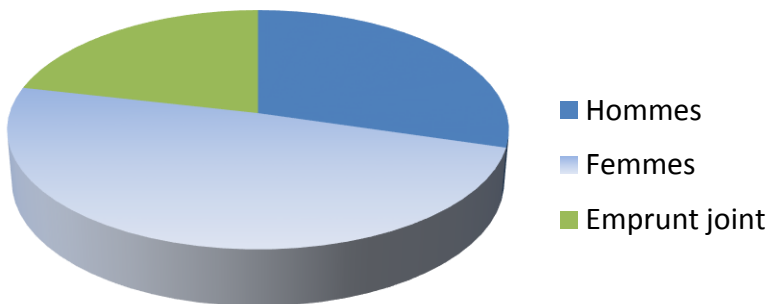
Quelques données

Progression du microcrédit à La Banque Postale depuis 2007



Montant moyen du microcrédit personnel décaissé : 2408 €

Répartition des microcrédits



32% des microcrédits accordés le sont à des personnes en situation de fichage pour incident de paiement ou de crédit. Le microcrédit est leur seul recours pour financer un projet nécessaire à **74%** pour l'achat ou la réparation d'un véhicule.

Fiche d'identité de CREA-SOL

Créa-Sol est une institution de micro-finance (IMF) bénéficiant d'un agrément bancaire lui permettant d'instruire et de financer directement des microcrédits professionnels et particuliers. La Banque Postale est devenue mécène de l'IMF en mars 2017 pour l'accompagner dans son développement et lui permettre de répondre aux besoins croissants de microcrédits.

Présentation de CREA-SOL

CREA-SOL, contraction de Crédit, Accompagnement et Solidarité a été créé en 2005. Association à but non lucratif, c'est aujourd'hui une institution de micro-finance qui relève de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et dont le fonctionnement repose sur un processus similaire à celui d'une banque classique.

En matière de gouvernance, l'IMF Créa-Sol est géré par un Conseil d'administration composé de personnes qualifiées, majoritairement issues du monde bancaire ou de l'entreprise. Un Comité d'audit et différents Comités réglementaires et de contrôles complètent ce dispositif.

Depuis 2009, l'IMF Créa-Sol est habilité par le Ministère de l'Economie à se refinancer sur les marchés financiers. Son modèle fondé sur le principe de « crédits extra-bancaires » présente l'avantage de déconnecter complètement l'activité microcrédit de l'activité bancaire classique et de pouvoir répondre aux emprunteurs lorsque les critères de solvabilité imposés aux banques par les autorités des marchés financiers ne leur permettent pas d'y répondre favorablement.

Le modèle économique de Créa-Sol s'inscrit dans l'esprit et les valeurs des entreprises de l'économie sociale et solidaire et cela lui confère une véritable autonomie de fonctionnement. Il est à signaler que Créa-Sol répond largement à tous les ratios de solvabilité exigés par les autorités de tutelle, régulièrement vérifiés par les différents organismes de contrôle ou d'évaluation de la structure.

La mission

La mission de Créa-Sol est de lutter contre l'exclusion bancaire et de contribuer au développement économique en répondant aux besoins financiers de personnes en situation économique difficile qui ne trouvent pas ou plus de réponse dans le circuit bancaire classique et auxquelles le microcrédit offre une chance de rebondir.

Chaque microcrédit réalisé se fait sur la base d'un objectif de réel retour économique pour l'emprunteur et selon une éthique éprouvée tant dans la qualité du projet à financer que sur les capacités de l'emprunteur à s'en acquitter. Cette approche différencie Créa-Sol des autres acteurs du marché et valorise le rôle des partenaires qui en sont prescripteurs.

Les microcrédits instruits par des Chargés d'affaires experts sont généralement un soutien pour faire face à une situation financière difficile ou répondre à un besoin essentiel.

Les outils de Créa-Sol : une innovation

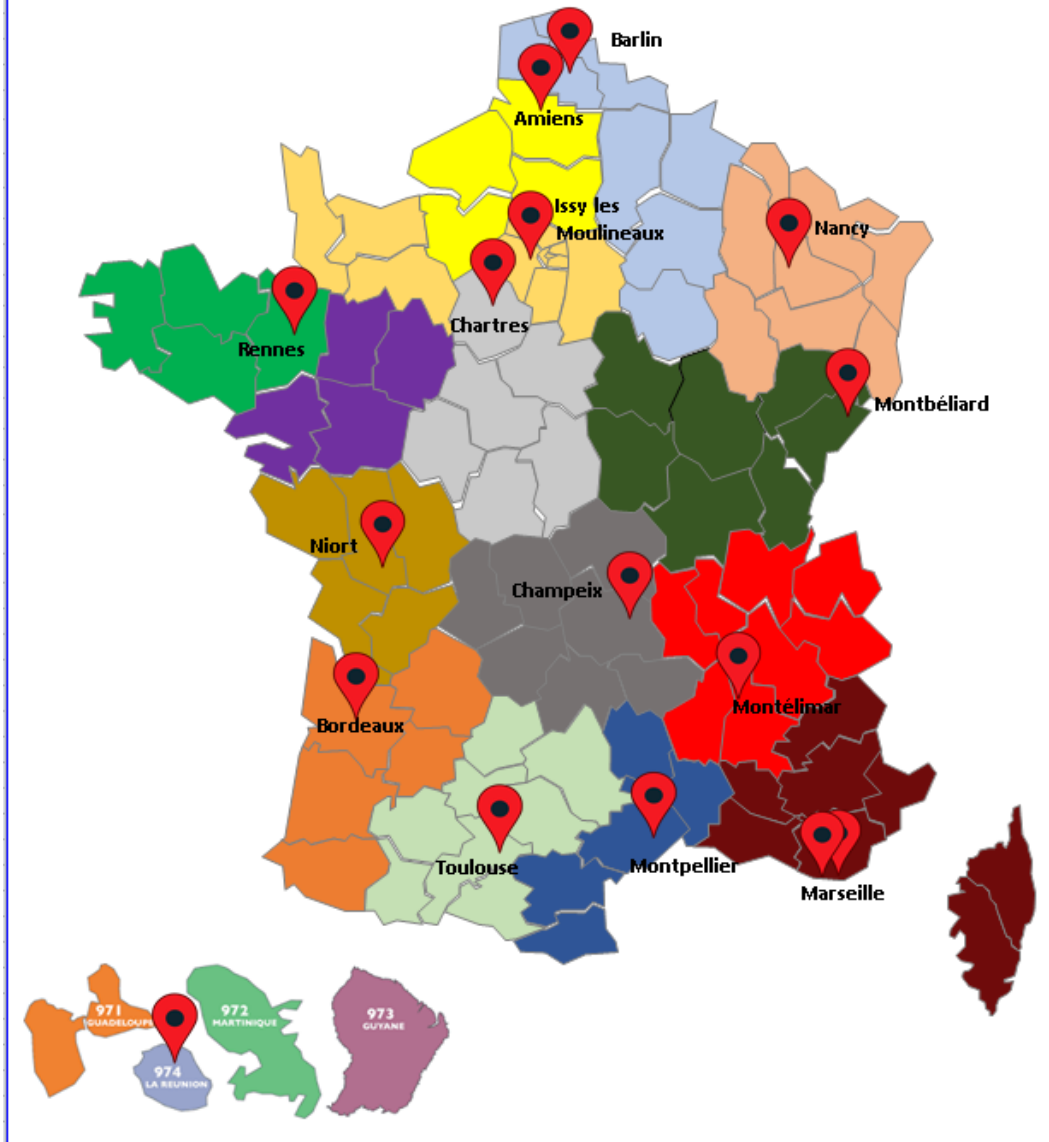
Créa-Sol s'appuie sur la fiabilité de son système de production de crédit (progiciel de crédit X-LOAN, outil reconnu sur le marché), particulièrement adapté à l'activité de microcrédit, éprouvé par rapport à ses nouveaux besoins et dimensionné pour une qualité de service optimale.

Crea-Sol innove en matière de gestion des dossiers de prêts avec un partenaire de numérisation et d'archivage, permettant d'alléger à la fois la saisie et le traitement digital des dossiers mais aussi d'en sécuriser la complétude.

Créa-Sol disposera d'un centre de numérisation et d'archivage permettant de :

- Collecter les pièces justificatives du contrat de prêt au format papier ou numérique via l'application web service ;
- Assurer la complétude des pièces justificatives spécifiques à chaque dossier de prêt ;
- Conserver les pièces, via un archivage géré par une GED (gestion électronique des documents) ;
- Éditer le contrat de prêt et de le signer électroniquement à partir d'une interface web disponible sur un ordinateur ou un smartphone ; à partir d'une interface web disponible sur un ordinateur ou sur un smartphone

TERRITOIRES - DES CHARGES D AFFAIRES MICRO CREDIT



Avec Créa-Sol, La Banque Postale s'engage pour une rénovation du modèle du microcrédit en France

- Une innovation client : un parcours fluide et simple, 100% dématérialisé.
- Une innovation sociale : la mise à disposition de collaborateurs experts de La Banque Postale à l'institut de Microfinance Créa-Sol
- Un objectif ambitieux : devenir le leader d'ici à 2020



La nouvelle offre de distribution du microcrédit La Banque Postale/Créa-Sol

Le microcrédit personnel, solution alternative au crédit classique

POUR QUI ?
Des particuliers qui ont des difficultés à obtenir un crédit bancaire classique

POUR QUOI FAIRE ?
Tout projet contribuant à améliorer la situation personnelle.



Etape 1
Etude du besoin de microcrédit par un référent social



Transmission du dossier à Créa-Sol
Processus 100 % dématérialisé



Etape 2
Etude du dossier et si acceptation par Créa-Sol, possibilité de signature électronique de l'offre de prêt, décaissement et mise en place de la gestion du microcrédit par l'IMF.

Simple et rapide
5 jours ouvrés*



Le microcrédit permet par exemple le maintien ou le retour à l'emploi. Il peut servir à acheter ou à réparer un véhicule, financer le permis de conduire...

* 5 jours ouvrés pour les dossiers numériques / 10 jours ouvrés pour les dossiers papier qui sont ensuite numérisés (hormis les cas spécifiques demandant une analyse plus poussée).